



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

école des Beaux-Arts

Question écrite n° 79750

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'état des bâtiments de l'École nationale supérieure des beaux-arts. Les immeubles qui abritent l'École nationale supérieure des Beaux-Arts se situent dans le 6e arrondissement de Paris dans un quadrilatère compris entre la rue Bonaparte et le quai Malaquais. Dans le cadre de la rénovation de ses locaux entamée il y a plusieurs années et qui semble s'éterniser, il avait été envisagé le ravalement des façades du quai Malaquais dont l'état est consternant. Le directeur de l'école l'avait d'ailleurs confirmé dans un courrier adressé au maire du 6e. Or, à ce jour, le ravalement n'a toujours pas débuté. Aussi, elle lui demande de lui rappeler le calendrier prévisionnel des travaux de rénovation des bâtiments de l'ENSBA, dans lesquels pourrait s'insérer le ravalement des façades donnant sur le quai Malaquais.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la situation de l'École nationale supérieure des beaux-arts au regard des opérations de rénovation envisagée sur le site, et plus spécifiquement sur le projet de restauration des façades du quai Malaquais. À cet égard, le ministre tient à préciser que cet établissement fait l'objet d'un programme d'investissement important s'agissant à la fois du renouvellement des installations techniques et de la rénovation de l'ensemble immobilier. Ces différentes opérations sont financées dans leur intégralité sur les crédits du Service national des travaux (SNT), dont l'enveloppe globale s'élève à ce jour à 17,3 MEUR, dont 7,4 MEUR restant à engager jusqu'en 2008. La programmation des différentes interventions doit tenir compte d'un certain nombre d'éléments ayant une incidence directe sur le calendrier des travaux : la priorité des opérations liées aux conditions d'hygiène et de sécurité, la conciliation des interventions avec les activités de l'École, les contraintes posées par la disponibilité des crédits compte tenu de l'importance de l'investissement requis. À ce stade, deux opérations, dont la programmation a modifié le schéma directeur prévu par le SNT, sont programmées de façon prioritaire : la réfection du palais des études, dont les travaux débuteront en octobre 2006 pour s'achever dans le courant de l'année 2008. Montant de l'opération : 1,7 MEUR ; la mise aux normes du système de chauffage, avec un lancement des travaux en été 2007 et un achèvement envisagé au printemps 2008 (coût total : 2 MEUR). Par ailleurs, la réfection des courettes de l'hôtel de Chimay (220 kEUR) ainsi que la fin de l'opération de restauration des façades et toitures du bâtiment Perret (distinctes de l'opération de restauration des façades du quai Malaquais à 2,7 MEUR) doivent être menées et finalisées d'ici à la fin de l'année 2007. Enfin s'ajoutent des opérations plus ponctuelles telles que la réfection du bâtiment des loges, de la cour Bonaparte et de la mise en conformité des sanitaires à l'usage des personnes handicapées de la cour Bonaparte. Dans cette mesure, l'opération sur les façades du quai Malaquais doit pouvoir intervenir rapidement sans compromettre la conduite des autres travaux, notamment le palais des études, qui abrite des collections d'oeuvre d'art et dont les normes de sécurité ne sont plus garanties. Compte tenu de ces éléments, le lancement de l'opération de ravalement des façades du quai Malaquais interviendra à la suite de l'intervention sur le palais des études, avec une ouverture de crédits de 850 000 euros programmée à ce stade en 2008. Ces travaux, auxquels le ministère est très

attaché, pourront faire l'objet d'ajustements d'ici à 2008, compte tenu des évolutions de la programmation du SNT et de l'incidence éventuelle d'autres opérations.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79750

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11171

Réponse publiée le : 12 septembre 2006, page 9576